

Règlements

CIRCULATION

- 1- Sur le camping la **circulation automobile** ou de tout autre véhicule doit se faire à une vitesse maximale de **10km/hre** seulement. **La conduite de n'importe quel véhicule est interdite en état d'ivresse.**
- 2- **AVANT** de pouvoir circuler avec un golf car vous devez **OBLIGATOIREMENT** avoir identifié celui-ci avec votre **no. de terrain** de chaque côté et posséder votre **vignette** pour l'année en cours.
- 3- **L'âge exigé** pour la conduite d'un golf car est de **14 ans et plus**. L'utilisation inadéquate entraînera la saisie du golf car pour un certain délai.
- 4- La promenade golf car ou à bicyclette est interdite après le coucher du soleil sauf s'ils sont **munis de lumières**. **Circulation interdite avec un golf car après 23 hres** (seulement du point A au point B)
- 5- Les motos de route sont permises pour se rendre à leur terrain seulement. **Les 4 roues, côte à côte et petites motos sont interdites** sauf pour les saisonniers qui devront avoir leur vignette de l'année en cours et seront autorisés à **une seule entrée et sortie dans une journée** et **en respectant la vitesse de 10 km/hre**. Les visiteurs n'ont pas le droit de circuler sur le terrain avec l'un de ces véhicules, ils devront obligatoirement être laissés dans le stationnement à l'entrée du camping. **Les 4 roues et motos bruyantes sont interdites sur le camping.**
- 6- **Le stationnement dans les rues est interdit ainsi que sur d'autres sites de camping que le vôtre. Le remorquage est à vos frais.**

PISCINE

- 7- **Il est interdit** d'utiliser du savon dans le lac et la piscine
- 8- **Il est interdit** de laisser les enfants sans surveillance dans le lac et la piscine.
- 9- **Il est interdit** de sauter ou de plonger dans la piscine.
- 10- **Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent à la piscine.**
- 11- Les bébés doivent obligatoirement porter une couche piscine pour se baigner.
- 12- Les personnes qui ont les cheveux longs doivent les attacher avant de se baigner.
- 13- La nourriture et les breuvages sont interdits sauf de l'eau.

ANIMAUX

- 14- **Les animaux** doivent être en laisse en tout temps.
- 15- **Il est interdit peu importe la taille d'amener des animaux sur la plage, dans le lac, dans les aires de jeux et dans les bâtiments du camping.**
- 16- Leurs besoins devront être ramassés immédiatement.
- 17- Les aboiements continuels ne seront pas tolérés.

COMPORTEMENT

- 18- Il est interdit de sous-louer ou d'attribuer votre site **sans l'autorisation du propriétaire.**
- 19- Le comportement et les paroles des campeurs et des visiteurs doivent être décents et respectueux.
- 20- Les contenants de verre sont interdits sur le camping sauf avec protecteur.
- 21- La sollicitation et toutes formes de publicité sont interdites sauf avec l'accord de la direction.

- 22- Les armes à feu, carabines à plombs, flèches, pétards, couteaux, fusils à l'air sont interdits.
- 23- La sollicitation et le trafic de drogues sont interdits.
- 24- Toute forme de vente doit être approuvée par la direction.
- 25- Tout harcèlement ou geste sexuel est interdit.
- 26- La nudité est interdite.
- 27- Garder les lieux du camping propre. Mettre les mégots de cigarettes, canettes et tous autres déchets aux endroits appropriés.
- 28- Le bruit et la musique exagéré sont interdits en tout temps.
- 29- Il est également **interdit** de faire des **feux d'artifice**.
- 30- **Aucun bruit ne sera toléré entre 23h et 10h**. La tonte du gazon doit se faire en semaine entre 10h et 18h ou le samedi entre 10h et 14 h, interdit le dimanche et les jours fériés.
- 31- Toute personne qui cause des dommages au camping devra en assumer les frais.
- 32- **Toute amélioration, construction**, aménagement ou coupe d'arbre ou de branches devront être approuvée par la direction et **devront être fait avant le 24 juin ou après la fête du travail** sauf exception approuvée par la direction.
- 33- **Tout terrain, roulotte, installation ou cabanon** devront être gardé **propre et en bon état en tout temps**. Les gazons trop longs seront coupé à vos frais.
- 34- **Les garages, abris et structures d'hiver** sont permis entre le **15 octobre et le 1^{er} mai seulement**.
- 35- Tous les campeurs ou visiteurs qui détruiront d'une façon ou d'une autre la réputation du camping seront expulsés sans remboursement.
- 36- **Il est interdit de laver auto, camion ou autre véhicule**. Seul le véhicule récréatif sera permis (du lundi au vendredi midi) une fois avant le 24 juin et une fois après la fin de semaine de la fête du travail.
- 37- **Votre carte magnétique** pour la barrière est **exclusive à votre usage personnel** et **ne doit pas être prêtée** en aucun temps. La carte magnétique doit demeurer dans un bon état pour avoir droit au remboursement de votre dépôt et être rapportée lorsque vous ne renouvelez pas votre emplacement.
- 38- **Chaque campeur est responsable de ses enfants et de ses invités**. Vous avez l'**obligation d'inscrire les visiteurs** qui sont dans votre auto à l'arrivée.
- 39- Toute personne ayant une conduite susceptible de déranger d'autres personnes ou nuisant à leur bien être est interdite sur le camping.

Le camping ne peut être tenu responsable des dommages matériels ou corporels causés au locataire ou à ses invités par les animaux, manque d'eau, manque d'électricité, refoulement d'égoût, chute d'arbre, feu, vol et vandalisme

La direction se réserve le droit d'expulser immédiatement et sans remboursement ou d'imposer une pénalité pouvant aller de 50\$ à 500\$ à toute personne dont le comportement est jugé indésirable ou qui ne suivra pas les règlements mentionnés ci-haut.